



Association THIVIERS LA VIE

Mairie de Thiviers

24800 Thiviers

E-mail : thivierslavie@asso-horizons.com

site web : www.thivierslavie.com

Les « boues » de St Paul la Roche.

Septembre 2007

- 1. Une usine qui ne maîtrise pas ses impacts environnementaux et qui empoisonne la vie des riverains.** Sur la commune de St Paul la Roche, au Petit Clos, est installée une plate-forme de compostage qui traite des déchets organiques, en plein air, en plein vent, en pleine eau, : boues de stations d'épuration, déchets végétaux, effluents d'élevages, résidus industriels... Ainsi chaque jour arrivent sur ce site des camions chargés de « boues » en provenance des stations d'épuration de Périgueux, d'Angoulême, de la vallée de la Dordogne... Or, soyons clairs : les boues des stations d'épuration sont pour l'essentiel composées de ce qui sort des WC quand on tire la chasse... Les riverains n'en peuvent plus des odeurs nauséabondes que relargue le site géré par la société « Action, Environnement, Services », AES. Les responsables d'AES ont été contactés maintes fois pour que soit mis fin aux « troubles de voisinage » qu'ils occasionnent. En plusieurs années, rien n'a vraiment changé. Trois Associations unissent leurs efforts pour faire entendre les doléances légitimes des riverains : « Bien vivre à St Paul », « Sources de Glane », « Thiviers la Vie », d'autres associations déplorent solidairement la situation. Manifestement, les services de l'Etat, les responsables civils, politiques, municipaux s'en foutent, ils habitent ailleurs.... ! Faudra-t-il une décision de justice pour mettre fin aux « troubles de voisinage » ?
- 2. Historique** En 1999 la société Varachat obtient un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter pour le stockage 180 000m³ d'écorces ; Monsieur Guy de Ravignan devient le gérant de la société Varachat. En 2002, la Préfecture autorise la SARL Varachat à exploiter sur la commune de St Paul la Roche un établissement de support de culture à partir de matière organique et de déchets de bois et de compostage de boues de stations d'épuration.
Un arrêté préfectoral de 2005 autorise la société Action Environnement Services (A.E.S) à exploiter les installations de St Paul la Roche ; la capacité de l'ensemble du traitement de déchets industriels et de celui des ordures ménagères ne devant pas dépasser 25.000 tonnes/an. Les matières fermentescibles entrant dans la fabrication du compost (boues, déchets verts ...) proviennent du département et des départements limitrophes. L'installation est prévue pour une production annuelle maximale de 25.000 tonnes de compost et 30.000 tonnes de broyats de bois.
- 3. Un constat accablant !** Sur le site de Saint Paul la Roche le compost est traité à tous vents, soumis aux aléas météo, créant de réels troubles de voisinage : bruits, souillure de la voie publique, incidents de pollution des eaux et **surtout une puanteur nauséabonde** que le vent porte certains jours à plusieurs kilomètres.
« Thiviers la Vie » a tenu une première réunion publique, en juillet 2007 pour recueillir et répercuter les doléances de la population riveraine et largement périphérique. Nous avons

communiqué à la Direction d'AES les protestations de la population concernée qui souhaite retrouver des conditions de vie normales.

Nous avons demandé à cette entreprise de mettre en oeuvre les moyens pour faire cesser les troubles de voisinage qu'elle génère :

- odeurs nauséabondes, persistantes, qui imprègne les maisons, qui s'accrochent au linge...
- bruits incessants des engins depuis très tôt le matin,
- souillure de la voie publique (les bennes des camions ne sont pas étanches , elles ne sont pas lavées)
- incidents de pollution des eaux de la rivière qui reçoit des effluents mal épurés du fait d'installations de décantations insuffisantes.

4. Sur le terrain, un état des lieux en 2007 : une équipe de Thiviers la Vie a été autorisée à visiter le site. Le constat a été accablant : dalles des toitures percées, eau ruisselant sur un sol plein d'ornières, à l'étanchéité suspecte, jus noir puant d'une odeur qui ne vous lâche plus, engins pétrissant inlassablement sous leurs pneus cette boue grasse et lourde, bacs de décantation des eaux en bâches de plastique trop petits et au final effluents souillés qui se jettent dans l'Isle en amont de la station de pompage d'eau potable de Thiviers ! Nous en sommes partis révoltés avec le sentiment d'avoir affaire à un industriel qui se moque de l'environnement, ouvertement et impunément ; et, ce qui est peut-être plus grave, nous avons l'amertume de constater que les services publics chargés des contrôles (donc de la défense des citoyens) sont de fait complices ou négligents.

5. Réponse d'AES à notre courrier . d'août 2007

St Paul la Roche, le 17 août 2007

A l'attention de Monsieur Joël FAURE

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 9 août courant, je viens par la présente vous remercier de votre invitation et de l'accueil que vous m'avez réservé lors de la réunion du 31 juillet dernier

Je vous confirme que j'ai bien pris en compte les remarques formulées lors de cette soirée et vous assure de notre ferme intention et de notre volonté d'améliorer les points soulevés. Toute l'équipe d'AES est sensibilisée et mobilisée au quotidien sur ces enjeux :

Le bruit :

Nous vous confirmons le respect de notre arrêté préfectoral concernant les heures d'activité (heures de début et de fin) ainsi que les niveaux sonores émis (bips de recul des chargeurs). Nous avons dès à présent réglé les avertisseurs, atténuant par le fait les impacts sonores (un nouveau système d'avertisseur homologué est actuellement en test et équipera tous les chargeurs si l'essai s'avère concluant).

Les odeurs : L'étude olfactométrique réalisée cet hiver a hiérarchisé les sources d'odeurs créées sur le site. La principale source est le stock extérieur de compost. Nous nous sommes employés, ces derniers mois, à évacuer le maximum de compost en agriculture mais les mauvaises conditions météo ne nous ont pas permis d'accéder aux parcelles dans de bonnes conditions. Néanmoins le stock et les impacts olfactifs diminuent de jour en jour depuis quelques semaines. Nous continuons à travailler dans ce sens au quotidien.

Notre objectif reste donc un temps de stockage extérieur minimal. Le temps de séjour du compost sur l'aire de stockage n'étant pas totalement maîtrisable (météo, besoins des agriculteurs,...), il peut difficilement faire l'objet d'objectifs quantifiés.

Seule une couverture de l'aire de stockage pourrait garantir la suppression des nuisances olfactives. Dans le cadre de notre projet de préparation de biomasse, la construction d'un nouveau bâtiment sera réalisée (ce nouveau projet prévoit la couverture de l'ensemble de nos composts afin d'éviter le contact avec l'eau météorique, garantissant ainsi un minimum d'humidité).

Le transport et l'étanchéité des bennes : Nous avons mis en place une vérification systématique des bennes entrantes sur le site.

Ces vérifications ont d'ores et déjà permis d'identifier et de corriger plusieurs défauts d'étanchéité. De plus, nous avons entrepris une sensibilisation de l'ensemble de notre personnel et de nos clients utilisateurs afin de les impliquer encore plus vers cette amélioration.

Les eaux : Trois types de rejets sont générés :

- Les eaux de process ou lixiviats : transportées et traitées en station d'épuration ;
- Les eaux de toitures : conduites vers une lagune et rejetées au nord du site ;
- Les eaux de voiries : prétraitées par débourbeur-déshuileur et dégrilleur. Elles sont ensuite agitées par une hélice de surface dans un bassin d'aération et conduites dans une lagune de décantation avant rejet sud.

L'ensemble de ces rejets fait l'objet d'un suivi trimestriel dont les résultats sont transmis systématiquement à la DRIRE.

Nous avons, compte tenu du stock hivernal et de la forte pluviométrie, noté un dépassement d'azote dans nos rejets sud. Une vanne motorisée a donc été installée entre les deux bassins de traitement afin d'en optimiser l'efficacité. Cette mesure va permettre de mieux piloter les réactions de nitrification-dénitrification afin de respecter nos engagements réglementaires en matière de rejets.

Par ailleurs, le projet biomasse va aussi faire disparaître ce dysfonctionnement en supprimant tout contact entre l'eau et le compost, ce qui aura pour conséquence de fortement diminuer la charge organique à traiter. Nous restons à votre disposition et tout particulièrement à celle des riverains qui réalisent les relevés d'odeurs, lesquels nous permettent de mieux évaluer les impacts et leurs variations. Une information en temps réel nous permettrait d'affiner notre action contre cette nuisance. Que ces riverains n'hésitent donc pas à nous téléphoner au moment même de la gêne.

Toute notre équipe s'implique quotidiennement à ce que ce site soit totalement en accord avec le principe de développement durable dans lequel nous nous sommes engagés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre bonne volonté et en l'expression de notre considération.

Olivier Seignarbieux

Copie à
Monsieur le Sous Préfet, Monsieur DEBET Député,

6. Le grand projet d' AES : construire sur le site de St Paul un gazéificateur .

Nous manquons d'informations sûres et précises sur le projet « innovant » de gazéificateur, puisqu'à notre connaissance il n' existe pas en France de modèle comparable à celui qu' AES se propose de construire. Celui que nous avons visité en Limousin n' a pas la même destination et ne peut que donner une idée du principe de base, mais en aucun cas ne peut permettre de tirer de conclusion valide.

La vocation initiale de l'entreprise AES, c' est la collecte, collecte de déchets, boues, bois divers , écorces, sciure... et leur compostage. Or, dans son nouveau projet, associée à une autre entreprise, elle projette d' étendre la collecte à l' importante ressource en bois de forêts de la région et toute la biomasse domestique et industrielle disponible dans un périmètre économiquement acceptable.

Toute cette biomasse est destinée à alimenter un gazéificateur, appareil dont la fonction première est de produire un gaz qui active un moteur à explosion , qui lui-même active un générateur électrique. Cet appareil , en outre, dégage une importante chaleur résiduelle qui permet de dessécher du bois pour faire des granulés et, c' est là qu' est l' astuce , de dessécher les « boues » pour qu' on puisse s' en débarrasser en les brûlant...

L' objectif industriel est donc triple :

- produire de l' électricité ,
- fabriquer des granulés de bois (des pellets),,
- détruire les boues des stations d' épuration en les brûlant, en conséquence éliminer les odeurs.

7. Le contexte est favorable. Personne ne peut rêver d' un monde sans recherche et sans industrie. Valoriser la biomasse est un bon projet ; les gouvernements misent sur des solutions énergétiques de rechange ; la limite des ressources pétrolières fait que notre époque doit trouver des ressources nouvelles. Vive donc l' énergie à partir de la biomasse , dans la mesure évidemment où elle ne compromet pas la ressource alimentaire humaine ; en Dordogne Nord l' exploitation méthodique du bois des forêts semble, a priori, un bon projet.

Reste que des questions n' ont pas encore de réponse précise : Quelle est l' importance de la ressource forestière envisagée, est-elle pérenne ? Quelle est la durée de renouvellement des essences destinées à la gazéification ? Quel est le bilan CO² des opérations d' abattage, de conditionnement, et de transport ? Quel est le périmètre économiquement acceptable ?

8. « On brûle les boues et les problèmes environnementaux sont réglés... » pas si simple !

Il importe d' y regarder de près , de ne pas se laisser séduire par les sirènes du progrès technologique, nous avons à distinguer entre deux éléments du projet :

→ utiliser le bois et la biomasse locale disponibles pour produire de l' énergie et fabriquer des pellets, c' est la partie vertueuse du projet ;

→ brûler les boues et priver la planète de leur apport fertilisant, c' est la partie néfaste du projet.

On retombe dans le schéma primitif du « y a qu' à brûler pour se débarrasser ». C' est une stupidité : la chimie est implacable : « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » ; on retrouvera à la sortie dans les fumées et dans les résidus autant d' atomes qu' on en a mis à l' entrée . Ce qui est intellectuellement inacceptable c' est de détruire de la matière organique, on la doit à l' humanité à venir; il ne faut pas perdre de vue qu' on prévoit une augmentation de

la population de presque d'un tiers d'ici 2050, soit 9 milliards d'hommes. Il est irresponsable de jouer avec un capital qu'on sait précieux.

Il s'agit pour notre association de ne pas nous faire complice de la diffusion d'innovations dont l'intérêt environnemental est condamnable. Le terme « biomasse » s'applique à tout ce qui n'est pas minéral, il est trop imprécis. Ce qui est utile au grand cycle de la vie ne doit pas partir en fumée, pour des raisons d'opportunité ou pour arranger les affaires d'un industriel. Ces temps là sont révolus !

A nos yeux le gazéificateur est une sorte de fuite en avant qui évite de construire les installations nécessaires au compostage des boues avec traitement des odeurs. La société AES sait le faire puisqu'elle gère un autre site à St Christophe de Double (33) ; les installations sont couvertes et les impacts environnementaux maîtrisés. Ce qui se fait en Gironde peut se faire en Dordogne !

Il serait souhaitable qu'AES fasse à St Paul des installations du même type, qu'elle produise un compost de qualité, car le compostage est une bonne technique de traitement final, la meilleure selon l'ADEME.

9. AES ne peut avoir pour mission de détruire la matière organique qu'elle collecte .

Si le compost ne trouve pas sa place dans toutes les cultures, il peut localement être utilisées pour produire une biomasse rapidement renouvelable en sylviculture par exemple. Bien sûr, il ne faut le destiner ni aux chênes, ni aux châtaigniers, ni aux autres essences locales. Des expériences sont faites par le monde sur des plantes à croissance rapide (type bambou= 40 cm/jour). L'utilisation rationnelle du compost est en passe de devenir un moyen de freiner la pollution des nappes phréatiques par les nitrates.

On dit que le parlement européen ne souhaite pas que les boues soient utilisées en agriculture, au nom du principe de précaution ; mais le compost résulte d'un traitement des boues ; c'est un produit différent. L'hygiénisation qui résulte de sa montée naturelle en température en fait une matière organique intéressante en agriculture . D'autre part la qualité des boues (donc du compost) devrait s'améliorer. En effet, le Parlement européen a publié le règlement REACH . Ce règlement exige que la fabrication, la distribution, l'importation et l'utilisation de substances chimiques soient soumises à autorisation. Les substances préoccupantes, cancérigènes, mutagènes, toxiques , persistantes, bioaccumulatives... seront interdites. On ne les trouvera plus dans les produits , donc plus dans les rejets. En conséquence, les eaux et les effluents en aval, les boues domestiques en particulier devraient gagner en qualité et être utilisables sans le moindre inconvénient.

Risque pour risque ! Faire brûler les boues n'est pas non plus sans risque.; les excréments humains sont chargés de tout ce l'homme absorbe ou utilise; et il n'y a pas que du bon : médicaments, antibiotiques, hormones, produits d'entretien, et autres surprises du tout à l'égout..... Quelle nouvelle chimie va créer la gazéification ? Personne n'est aujourd'hui en mesure de répondre . Beaucoup de villes brûlent les boues en incinération, ne rendant pas à la terre la matière organique ; elles trouvent de bonnes raisons : trop de transport, trop de nitrates, pas assez d'espace agricole disponible... Si on ignore ce qui résulte de leur incinération, on sait mieux le bon travail que sont capables de faire les bactéries de l'eau ou du sol. Et avec du compost , il n'y a jamais eu d'accident !

10. Une usine qui rend d'ineestimables services aux communes.

AES est un industriel utile : il accepte de se charger de l'encombrant produit des boues et

autres déchets organiques , c'est un auxiliaire indispensable , un industriel associé pour beaucoup de communes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas gérer elles mêmes leurs boues. **AES est un industriel protégé** : une souterraine collusion lie les politiques , l'Administration en général et l'entreprise AES . Les services d'Etat, Préfecture, DRIRE, DAASS, le Conseil Général, le SMD 3 , sont d'autant plus discrets sur la gestion environnementale d' AES qu'ils attendent de cette société des services susceptibles de résoudre dans l'urgence des délicats problèmes environnementaux. Cette société tacitement protégée, est de fait innocentée et déresponsabilisée des nuisances qu'elle crée. L'administration traîne des pieds ; les dysfonctionnements sont banalisés ; elle ne fait pas appliquer la directive du 2 avril 2004 (laborieuse transposition !) : application du principe pollueur –payeur, l'exploitant qui peut agir sur les causes d'une pollution doit être mis en demeure de le faire.

AES travaille à verdir son image : le « green washing » mais la peinture prend mal ! La population locale ne supporte plus la gestion environnementale de l'entreprise . Quand AES lance son nouveau projet de gazéificateur, la suspicion est totale ; AES est accusée de masquer sa vocation initiale de collecteur/ composteur de biomasse en mettant en avant un nouvel objectif, qui « verdit son image » : produire de l'énergie , sorte de valeur ajoutée aux allures citoyennes et... sans doute bien subventionnée. La population locale échaudée par les tergiversations et l'incurie environnementale de l'entreprise rejette en bloc le projet d'un gazéificateur, qu'elle trouve suspect. On en est là.

11. Les associations non associées : les Associations qui répercutent les doléances de la population riveraine et de beaucoup de citoyens solidaires ne sont pas consultées pour l'élaboration des projets ; elles sont invitées quand exploitant, administration et élus ne peuvent faire autrement ; on leur demande de participer à des actions dont l'objectif réel n'est pas toujours très lisible.

Le regard des municipalités est moins noir ; dans l'ensemble elles considèrent qu'il est urgent de trouver une solution pour protéger la population en maîtrisant mieux les nuisances du site, elles savent aussi qu'un projet de valorisation de la ressource forestière locale est à soutenir, qu'il y a derrière des emplois à créer.

12. Et en cas d'échec du projet d'AES, que devient le site de St Paul ? Y-a-t-il un plan « B » de prévu ? revient-on à la case départ ?

Le nœud du problème c'est que les boues ne soient pas traitées au plus près de leur lieu de production. « Thiviers la Vie » a assisté aux grandes manœuvres des élus de Périgueux et de sa couronne qui ne voulant pas d'installations de ce genre dans leur périmètre électoral, ont trouvé un industriel, loin de chez eux , prêt à les débarrasser des encombrants produits du grand Périgueux et de la vallée de L'isle. La place manquait donc tant entre Trélissac et Neuvic... Puis d'autres se sont faits clients d'AES et ce n'est sans doute pas fini. Courage, riverains !

Le bon sens c'est que les boues soient traitées au plus près de leur lieu de production, pour de multiples raisons dont le transport est la plus évidente. La loi voudrait qu'après traitement elles soient épandues sur le périmètre de leur lieu de production... ce qui évite l'actuel double transport (= aller/retour) quand retour il y a ...parce que la loi, on s'arrange avec!

Il y en a qui prétendent que le regroupement de boues sur un site permet un traitement économiquement plus performant , pour profiter du fameux « effet d'échelle ». Il y en a d'autres qui pensent le contraire, qu'en matière d'environnement , l'ennemi c'est le nombre et la concentration, qu'il y a intérêt à fractionner les impacts ; des petites quantités ne soulèvent pas les mêmes problèmes que des grosses; il y a là aussi « effet d'échelle », mais dans l'autre sens. Economie et environnement vont souvent mal ensemble.

Pour défendre les riverains contre les nuisances d'AES, l'équipe de « Thiviers la Vie » reste décidée à utiliser les moyens qui s'imposeront, comme elle a su le faire par le passé en d'autres circonstances...